



Arrêté n° BFC-2023-11-17-00003

**Portant composition de la commission électorale des représentants étudiants au Conseil
d'Administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté 2024**

La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et R.822-12 ;

Vu le décret 2018-922 du 27 octobre 2018 relatif à diverses mesures concernant le conseil d'administration et les instances consultatives du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le décret 2018-924 du 27 octobre 2018 portant création du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le décret 2021-90 du 21 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la consultation des représentants des organisations étudiantes nationales représentatives ;

Vu les représentants de l'administration du CROUS désignés par Madame la directrice générale du CROUS de Bourgogne Franche-Comté.

ARRÊTE

Article 1er : La commission électorale relative aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Bourgogne Franche-Comté est composée comme suit :

- Représentants des électeurs étudiants :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Représentants locaux UNEF	
Enora VAGNAUX	Baudoux TAHANI
Représentants locaux UNI	
Solène BAILLY	Jurgens TYLL

Représentants locaux UNION	
Timo LECKI	Sarah EL MHASSANI
Représentants locaux affiliés FAGE	
Louis BICHEBOIS-DELHIEF, FEBIA	Nathan DURUPT, BAF

- Représentants de l'administration du CROUS :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Christine LE NOAN, directrice générale du CROUS	Jean-Marc QUÉMENEUR, directeur adjoint
Thierry FRAGNET, adjoint à la directrice de la vie étudiante	Delphine MOUTURIER-GRILLOT, directrice de la vie étudiante
Philippe MAURO, directeur de site, Belfort-Montbéliard	Estelle NILSSON, directrice de cabinet et des relations extérieures
Emmanuel OLIVAUD, directeur de site, Dijon	Julie FAIVRE, directrice de l'hébergement

Article 2 : La présidence de la commission sera assurée par Monsieur Gracian DIDIER, responsable de la délégation régionale à l'enseignement supérieur, responsable du pôle formation et vie universitaire du rectorat de région académique.

Article 3 : Le secrétaire général de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté et la directrice générale du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait le 17 novembre 2023,

La Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des universités



Nathalie ALBERT-MORETTI